



Envie de concrétiser votre projet de formation ?

→ Accueil

Ouvert du lundi au vendredi de 8h à 12h30 et de 13h30 à 17h30 (16h30 le vendredi)
accueil@its-tours.com
02.47.62.33.33

→ Accueil - site de Chartres

02.37.35.42.39
site.chartres@its-tours.com

→ Orientation

Information & conseil sur les formations
orientation@its-tours.com
02.47.62.33.76

→ Inscription

Informations & démarches d'inscriptions
secretariat.sn-mm@its-tours.com
02.47.62.33.75

→ Référents Handicap

Accueil des personnes en situation de handicap : referent.handicap@its-tours.com

Nos conseils pour réussir !

Soyez curieux ! Visionnez des vidéos de professionnels pour mieux cerner les spécificités des métiers du secteur social. Interviewez des professionnels.

Allez à la rencontre des professionnels et des publics accompagnés ! Investissez-vous dans des actions de bénévolat (associations sportives, artistiques, culturelles, humanitaires) et faites des stages.

Consultez l'agenda de l'ITS !

Participez aux réunions d'information, événements d'orientation (salons, forums), visitez l'ITS et venez nous rencontrer lors des Journées Portes Ouvertes.

Institut du
**Travail
Social**
TOURS - BLOIS - CHARTRES



Titre
Niveau 3

Maître(sse) de Maison

Formation en
8 mois

Donnez du sens
à **votre métier**



Institut du
**Travail
Social**
TOURS - BLOIS - CHARTRES

www.its-tours.com

17 rue Groison 37100 TOURS

Code RNCP : 37424
Certificateurs : Confédération des employeurs du secteur sanitaire, social et médico-social privé à but non lucratif
Enregistrement de la certification : 27.03.2023.

LE MÉTIER ET LES ÉVOLUTIONS DE CARRIÈRE

Le/la maître(sse) de maison contribue à l'adaptation à la qualité et à la sécurité du cadre de vie en tenant compte du projet de la personne, du projet d'établissement/service. Il accompagne la personne dans les actes de la vie quotidienne et l'organisation de son cadre de vie : entretien du linge, tâches ménagères, cuisine, entretien des locaux, tout en privilégiant l'apprentissage et le maintien de son autonomie.

Le/la maître(sse) de maison exerce dans des établissements du secteur sanitaire, de l'action sociale, des établissements et services sociaux et médico-sociaux.

Évolution de carrière : Le/la maître(sse) de maison peut évoluer vers des métiers plus ancrés dans la relation éducative.

Poursuites d'études : Diplôme d'Etat Accompagnant Educatif et Social (DEAES), DE Moniteur Educateur (DEME), DE Jeunesse de l'Éducation Populaire et du Sport (DEJEPS).

PRÉREQUIS

La formation titre professionnel Maître de Maison est ouverte à différents publics, sous réserve de satisfaire aux prérequis spécifiques.

Ont accès à la formation :

Les salariés des secteurs sanitaires, sociaux et médico-sociaux :

- qui exercent les activités du référentiel
- qui ont exercé les activités du référentiel (salariés récurrents, demandeurs d'emploi,...)

Tous professionnels des secteurs sociaux et médico-sociaux, sanitaires qui évoluent sur une fonction mobilisant les compétences dudit référentiel.

Les personnes qui sont en reconversion ou les demandeurs d'emploi :

- après avoir réalisé une période de découverte type période de mise en situation en milieu professionnel (PMSMP)
- qui disposent d'une expérience professionnelle de 10 jours (70 heures) minimum correspondant à l'emploi visé dans le secteur.

Ceci afin de valider le projet professionnel en ayant connaissance des conditions d'exercice de l'emploi, des attendus de l'emploi et de valider le projet de formation.

Les justificatifs (contrat de travail, bilan PMSMP, lettre de recommandation...) devront être produits à l'organisme de formation en charge du positionnement avant l'entrée en formation.

DURÉE

Formation théorique comprise entre 231 et 245 heures selon le parcours d'accompagnement défini.

Les heures de formation sont réparties sur 8 regroupements de 4 à 5 jours consécutifs.

OBJECTIFS

La finalité de la formation est l'obtention du **Titre professionnel de Maître(sse) de Maison**, en secteur social et médico-social, en validant les compétences des référentiels.

Ces compétences sont organisées en blocs de compétences (BC) :

BC 1 : Adapter le cadre de vie et réaliser les actes de la vie courante dans une démarche sécurisée et éco responsable ;

BC 2 : Accompagner la personne dans les actes de la vie courante ;

BC 3 : Participer à l'équipe pluri-professionnelle.

MÉTHODES MOBILISÉES

- Échanges d'expériences, étude de cas, apports théoriques.
- Mise en situation, travaux de groupe.

MODALITÉS DE LA FORMATION (THÉORIQUES ET PRATIQUES)

Des tests écrits et un entretien de positionnement sont réalisés avant l'entrée en formation afin d'adapter le parcours de formation et proposer, au besoin, un accompagnement renforcé.

La formation théorique est répartie en 3 blocs de compétences (BC) :

- **BC 1** : 77 heures.
- **BC 2** : 84 heures.
- **BC 3** : 49 heures.

2 modules d'accompagnement :

- **Module d'accompagnement méthodologique (21h - obligatoire)** : préparation des épreuves, soutenance, écrits professionnels.
- **Module d'accompagnement renforcé (14 h - optionnel)** : Usage de l'outil informatique : bureautique (Word), gestion de la boîte mail, utilisation d'internet et travail autour de l'expression orale et écrite.

La **formation pratique** est obligatoire pour les demandeurs d'emploi ou publics en reconversion professionnelle, une période de stage en alternance devra être réalisée selon les modalités suivantes :

- 210 heures en alternance avec les temps de formation pour un parcours total.

Les candidats bénéficiant de dispenses réglementaires bénéficient d'un programme individualisé de formation (PIF). Il est possible de s'inscrire en formation à l'ITS pour un ou plusieurs blocs de compétences. Nous contacter pour plus d'informations.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Le candidat peut se présenter à l'ensemble de la certification en une fois, ou compléter un parcours antérieur validé partiellement en se présentant à l'évaluation du ou des blocs non validés.

Les épreuves sont :

- **BC 1** : Étude de cas tirée au sort et présentée devant un jury, certification HACCP, SST et EPI.
- **BC 2** : Élaboration d'un écrit synthétique de 3 à 5 pages, entretien oral devant un jury autour d'une analyse d'une situation d'accompagnement vécue et présentée.
- **BC 3** : Présentation d'une fiche synthétique écrite décrivant le contexte d'exercice du candidat ainsi qu'une situation de coopération au sein de l'équipe pluriprofessionnelle.

L'obtention du titre de Maître(sse) de Maison résulte de la validation de l'ensemble des blocs de compétences.

CALENDRIER ET CONDITIONS D'ADMISSION

L'inscription est ouverte à partir du 1er septembre 2025 et le dépôt du dossier est possible jusqu'au 26 mai 2026.

L'inscription sera validée à la réception du dossier de candidature complet (à télécharger sur notre site internet).

Pour tous les candidats : entretien de positionnement et test écrit.

L'entretien de positionnement a pour objectif de vérifier la motivation du candidat, la compréhension des enjeux du métier, la capacité à se mettre en posture d'apprentissage et à s'investir dans la formation.

Le test permet la vérification de la capacité d'utilisation de l'outil informatique.

Formation à Tours : du 16/03/2026 au 19/11/2026

Formation à Chartres : du 22/06/2026 au 16/03/2027

TARIFS ET FINANCEMENT

De 3118,50€ à 3307,50€ selon le parcours

Plusieurs possibilités de financement selon votre profil :

- Par l'employeur
- Par France Travail
- Autofinancement
- CPF (Compte Personnel de Formation)

Pour une étude personnalisée des modalités de financement et/ou demander un devis, contacter directement le secrétariat à : secretariat.sn-mm@its-tours.com